

N° 126 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-12-2010

« À dure enclume marteau de plume. » (Proverbe français.) Dernier numéro paru : 1^{er}-11-2010 (21^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ Écrans numériques espions du métro : 118 écrans dégradés (Paris, 24 novembre 2010)

Le 24 novembre 2010 au soir, dans 16 stations du métro de Paris – Châtelet, Gare de Lyon, Villiers, Gare Saint-Lazare, Gare de l'Est, Nation, Auber, République, Grands-Boulevards, Gare Montparnasse, Saint-François-Xavier, Miromesnil, Gare d'Austerlitz, Place d'Italie, Denfert-Rochereau et Port-Royal –, 118 (sur les 300 ou 400) écrans numériques espions (LP 125) ont été dégradés par plusieurs groupes de personnes, à l'aide de marqueurs, de bombes de peinture et d'autocollants dénonciateurs. Il s'agissait d'alerter sur les dangers liés à ces écrans à cristaux liquides appelés « Numériflash ». « Nous ne sommes pas des rats de laboratoire ! » aurait déclaré un des activistes, d'après le communiqué envoyé le soir même à la presse qui a amplement relayé l'action : AFP, *Libération*, *Mediapart*, *Métro*, *Le Monde*, *Le Parisien*... Plusieurs jours après, certains autocollants s'offraient toujours à la lecture des usagers visiblement intéressés. (Renseignements : <http://www.danger-ecranpub.tk/>.)

II ■ Actions du Collectif des déboulonneurs : six heures de garde à vue pour cinq militants lyonnais

Le Collectif des déboulonneurs (V. XV), né à Paris en 2005 (LP 91...), a de nouveau agi en juin. Extension au niveau national en cours. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

Novembre 2010. Le 21, à 15 h, à **Lille** (de la pl. Richebé à la Grand-Place), 9 panneaux des affich. JCDecaux et CBS ont été barbouillés et/ou recouverts de cellophane par 14 militants, devant 35 amis (dont 9 musiciens : 6 accordéons, 1 flûte traversière, 1 banjo, 1 saxophone) et 3 journal. Interprétation du *Barbouilleur* (sur l'air du *Déserteur* de Boris Vian), de *Petite histoire de la publicité* (sur l'air de la *Tumbalalaika*, paroles d'Eric Pierre) et de *(H)exaction* (sur l'air de *Hexagone* de Renaud). Présence exceptionnelle (pour cause de rencontres nationales) de militants de toute la France. Art. avec photo dans *Nord Éclair* et *La Voix du Nord* du 22 ; reportage sur France Bleu le 22. Le 6, à 12 h, à **Lyon** (pl. Jean-Macé et av. Jean-Jaurès), 5 aubettes d'arrêts de bus de l'affich. Clear Channel et 8 obstacles urbains de l'affich. JCDecaux ont été recouverts et/ou barbouillés par 8 militants, devant 35 amis, 4 musiciens (groupe Intillapun), 3 puis 15 polic., et 3 journal. (TLM...). L'action finie, 5 militants ont fait 6 h de garde à vue. Art. avec photo dans *leprogrès.fr* (le 7), *lyoncapitale.fr* (le 8), *mediapart.fr* (le 8). (*Une action annexe avait eu lieu à Lyon le 4 [V. V.]*) Le 27, à 15 h, à **Paris** (38, av. de Friedland), 3 panneaux de l'affich. Avenir ont été barbouillés par 5 militants, devant 30 amis (dont deux élus : Danièle Simonnet, conseillère d'arrondissement, Parti de gauche, et Jean-Christophe Mikhailoff, adjoint au maire du 11^e, Parti radical de gauche), 20 polic. et 4 journal. (BFM TV, France Bleu...). Interprétation de *Moins de biens et plus de liens* à l'accordéon par Raphou. Lecture d'un poème de Robert Desnos. Les 5 militants ont passé 2 h au poste (210, rue du Fg-Saint-Honoré). Dépêche AFP le soir même, et reportage sur RFI ; brève dans *Le Parisien* du 28. Le 7, à 15 h, à **Rouen** (route d'Amfreville), 4 panneaux des affich. JCDecaux et Clear Channel ont été recouverts puis barbouillés par 5 militants, devant 10 amis (en gilet jaune et chapeau rigolo), 3 polic. (éphémères) et 2 journal. Reportage sur France 3 le soir même ; art. avec photo dans *Paris Normandie* du 8. Photos et comptes rendus détaillés : <http://www.deboulonneurs.org/>.

Erratum : Le titre de la section IV du dernier numéro (LP 125) [« Les riverains "offrent" des pommes aux barbouilleurs... »] n'était pas compréhensible. Explication : lors de leur action du 20-10-2010, les militants lillois ont reçu des pommes (et des objets) qui leur ont été lancés depuis des fenêtres.

III ■ Procès du Collectif des déboulonneurs : les huit relaxés de 2010 convoqués en appel en 2011 (Paris)

Les huit premiers relaxés dans l'histoire des Déboulonneurs (LP 121) sont convoqués à Paris le 4 janvier 2011, le parquet ayant fait appel. L'audience (13 h 30, pôle 4, chambre 10 de la cour d'appel) devrait être reportée à la demande de l'avocat.

IV ■ Procès en appel du barbouilleur François Vaillant : 300 euros requis de nouveau (Rouen, 17 novembre 2010)

François Vaillant, pour un barbouillage de 2006 (avec le Collectif des déboulonneurs [V. XV]), avait été condamné en 2007 à 1 euro, s'était vu réclamer son empreinte génétique, avait refusé de la donner, avait donc été condamné en 2009 à 300 euros et avait fait appel. Il est passé devant la cour d'appel le 17 novembre. L'audience d'une heure et demie s'est déroulée, devant une salle remplie de sympathisants et de journalistes. Après le **prévenu**, se sont exprimés deux **témoins** : Yvan Gradis, écrivain, barbouilleur multirécidiviste condamné deux fois et relaxé une fois, jamais poursuivi pour avoir refusé de donner son empreinte génétique, a rappelé le sens du combat antipublicitaire (V. XVI) ; puis Catherine Bourgain, généticienne à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, a expliqué la menace constituée pour les libertés individuelles par le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG). L'**avocat général**, bien qu'élogieux à l'égard du prévenu, a requis 300 euros, comme en première instance. L'**avocat**, Nicolas Gallon, a ensuite démontré l'illégalité du FNAEG. Le **président** a enfin mis le jugement en délibéré jusqu'au 12 janvier 2011. La presse (journaux, radio, télévision) et la Toile ont largement évoqué l'affaire.

V ■ Détournement d'invasion d'autocollants publicitaires (Lyon, 4 novembre 2010)

Intervalles, une société spécialisée dans la mercatique de terrain, a recruté 60 vacataires pour coller, dans la nuit du 3 au 4 novembre, 60 000 autocollants publicitaires sur les voitures (et les deux-roues). Quelques antipublicitaires lyonnais (incidemment membres du Collectif des déboulonneurs), grâce à une fuite, se sont glissés parmi les vacataires et ont détourné 1 000 autocollants qu'ils sont ensuite allés coller sur un panneau de 4 x 3 m au croisement de la Grande-Rue-de-la-Guillotière et de l'avenue Félix-Faure. Au centre du panneau, les militants ont laissé un espace de 50 x 70 cm, d'une part pour rappeler la revendication phare du collectif, d'autre part pour dénoncer l'invasion : « Ces autocollants ont été posés en toute illégalité par la société Intervalles dans toute la ville dans l'indifférence totale de la municipalité. Portez plainte. » Trois jours plus tard, le message était toujours visible au centre du panneau maculé. Quelques plaintes auraient été déposées par des habitants de Lyon.

VI ■ Phrases

(1) Ne dites plus « la goutte d'eau qui fait déborder le vase » mais « le panneau qui fait déborder le paysage ».

(2) Comme le Père Noël descend par la cheminée déposer ses cadeaux devant nos chaussures bien alignées, la publicité descend par le téléviseur déverser ses messages dans nos cerveaux bien disposés.

VII ■ Recouvrement d'un panneau par Europe Écologie – Les Verts (Paris 18^e, 20 novembre 2010)

Le 20 novembre 2010, à l'angle des rues Ramey et Custine (Paris), Europe Écologie – Les Verts et RAP (v. XV), avec le soutien de 30 commerçants, ont recouvert symboliquement un panneau de 4 x 3 m pour protester contre la pollution visuelle et mentale. Sur le panneau, qui bouchait la rue, a été installée une bâche avec ce slogan : « Le ciel n'est pas à vendre ». Vingt personnes étaient présentes, dont des élus Verts. Aux dernières nouvelles, le panneau serait toujours en place. (Source : dixhuitinfo.com.)

VIII ■ Paysages de France libère Outreau (Pas-de-Calais)

Le 2 novembre 2010, l'enseigne illégale (20 m de haut !) d'un prêt-à-manger états-unien d'Outreau a été démontée, sur ordre du préfet du Pas-de-Calais, à la suite d'une demande de l'association Paysages de France (v. XV). Entre l'ordre du préfet et son exécution, il aura fallu 6 mois, alors que le Code de l'environnement donne 15 jours au contrevenant pour obtempérer.

IX ■ Gramat (Lot) : erratum

Contrairement à ce que nous affirmions dans le dernier numéro (section X), la disparition des panneaux publicitaires à Gramat est due non pas tant aux bâchages militants du printemps, même s'ils y ont contribué, qu'aux fiches d'infraction établies par des membres de Paysages de France (v. XV) et à l'assignation du préfet devant le tribunal administratif.

X ■ Mobilisation contre les « panneaux tueurs » (Athènes, Grèce, printemps 2010)

Manolis Andriotakis, « observateur » à Athènes de la chaîne de télévision France 24, a réalisé une vidéo (2 min 58) disponible sur le site www.andriotakis.gr : *Beware : killing ads* (« Attention, publicités mortelles »), datée du 16 avril. On y voit un militant (Manolis Stavroulakis), père d'un jeune homme victime d'un automobiliste déconcentré par une affiche – accident reconnu comme crime par la justice –, dénoncer les abus de la publicité dans l'espace public devant des parlementaires et animer une manifestation. Une banderole proclame : « Non à la mafia de la publicité extérieure ! », l'autre : « Les panneaux illégaux tuent ».

Le militant rappelle qu'il existe une loi interdisant tout panneau publicitaire qui obstrue le passage ou distrait l'attention des conducteurs. Au regard de cette loi, appliquée uniquement durant les Jeux olympiques de 2004, il y aurait 25 000 panneaux illégaux à Athènes. Selon lui, les maires recevraient des dessous-de-table pour autoriser les afficheurs à installer des panneaux sur des emplacements illégaux ; il a d'ailleurs été menacé physiquement par un fonctionnaire municipal. Espoir : le ministre des Équipements a lancé un site internet où les citoyens peuvent dénoncer les panneaux illégaux (www.illegalsigns.gov.gr).

XI ■ Sérénissime ou Sponsorissime ? (Venise, été 2010)

Plusieurs associations italiennes, dont Fondo ambiente italiano (<http://www.fondoambiente.it/>) [Le Fonds pour l'environnement italien], dénoncent le gigantisme des panneaux publicitaires (notamment pour un fabricant états-unien de soda) qui défigurent, sous prétexte de restauration du patrimoine, certains bâtiments historiques, jusque sur la fameuse place Saint-Marc, palais des Doges compris, et cachant même le fameux pont des Soupirs. Le mal s'étend d'ailleurs au pays entier. Le gouvernement a par exemple lancé un appel à sponsors pour financer la restauration du Colisée à Rome : après avoir déboursé 25 millions d'euros, les entreprises choisies pourront bénéficier de la façade du plus grand amphithéâtre de l'Empire romain pour leur campagne publicitaire. Les habitants de Venise – surnommée La Sérénissime – ne veulent pas le retrait des panneaux, mais qu'ils soient plus discrets. Sans l'argent privé, Venise serait vouée à disparaître. Mais gare à la tentation, pour les publicitaires, d'inciter à la rénovation de certains bâtiments juste pour pouvoir y mettre leurs affiches ! (Source : observers.france24.com, 25-8-2010.)

XII ■ Affiches couvertes à Neuchâtel (Suisse, septembre 2010)

Un grand tract antipublicitaire anonyme a été collé en septembre 2010 sur plusieurs affiches apposées sur des panneaux de l'afficheur Clear Channel : « 4 bonnes raisons de ne pas aimer la publicité, 4 bonnes raisons de résister : La pub est totalitaire... rétrograde et dangereuse... antidémocratique et inégalitaire... inutile et coûteuse » (chaque point étant développé).

XIII ■ Fin des panneaux publicitaires sur le Plateau-Mont-Royal (Montréal, Québec, Canada, automne 2010)

Le 7 septembre 2010, l'arrondissement Plateau-Mont-Royal a décidé de bannir tous les grands panneaux publicitaires. Les trois compagnies (Astral Média, CBS et Jim Pattison Industries) ont un an pour les démolir à leur frais. Alex Norris, conseiller de ville : « Ce sont des laideurs imposées sans qu'on puisse regarder ailleurs. » Les élus de l'arrondissement croient aussi que la publicité sur les taxis et les stations de vélo en libre-service devrait disparaître ; mais cela dépend de la ville-centre, et non de l'arrondissement. (Source : <http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2010/09/20100907-191003.html>.)

XIV ■ Agenda

7 décembre 2010, Paris : film et débat sur l'affichage publicitaire, à 19 heures, mairie (salle des mariages), 8, rue de la Banque, métro Bourse.

12 janvier 2011, Rouen : rendu du jugement de François Vaillant par la cour d'appel, à 14 heures (v. IV).

XV ■ Carnet d'adresses

- *Casseurs de pub* : 11, pl. Croix-Pâquet, 69001 Lyon ; tél. 04 72 00 09 82 ; téléc. 04 78 28 57 78 ; internet : www.casseursdepub.org.

- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris ; contact@deboulonneurs.org ; www.deboulonneurs.org.

- La Meute des chiennes de garde (réseau contre la publicité sexiste) : 163, r. de Charenton, 75012 Paris ; internet : www.lameute.fr.

- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-téléc. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.

- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : www.antipub.org.

XVI ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 125 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).

- « Je dédie mon témoignage à Saint-Paul-les-Dax... » (témoignage d'Y. Gradis au procès de François Vaillant, le 17-11-2010) [2 pages].

XVII ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 126 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)